



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8762^e séance

Mardi 29 septembre 2020, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. Abarry (Niger)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Sautter
Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
Chine	M. Geng Shuang
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Indonésie	M. Djani
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : L'exposé que je vais présenter au Conseil de sécurité au nom du Secrétaire général sera consacré au quinzième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui porte sur la période allant du 5 juin au 20 septembre 2020.

Avant de présenter le rapport, je voudrais souligner les récents accords conclus entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn. Le Secrétaire général se félicite de ces accords, qui suspendent les plans d'annexion israéliens sur certaines parties de la Cisjordanie occupée. Le Secrétaire général espère que cette évolution encouragera les dirigeants palestiniens et israéliens à reprendre des négociations sérieuses en vue d'une solution à deux États et ouvrira des perspectives de coopération régionale. Il réaffirme que seule une solution à deux États qui réalise les aspirations nationales légitimes des Palestiniens et des Israéliens peut conduire à une paix durable entre les deux peuples et contribuer à la paix dans l'ensemble de la région.

Je suis également encouragé par l'appel lancé par les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de l'Égypte, de la France et de l'Allemagne à Amman pour que l'espoir retrouve sa place dans le processus de paix et que les négociations reprennent sur la base du droit international et des paramètres convenus.

Les récentes initiatives visant à renforcer l'unité palestinienne, comme illustré par les résultats des réunions du Fatah et du Hamas, appelant à la tenue d'élections présidentielle et législatives nationales

attendues de longue date, sont également encourageantes. Les élections et les institutions démocratiques légitimes sont essentielles pour unir Gaza et la Cisjordanie sous une seule autorité nationale et pour appuyer la perspective d'une solution négociée à deux États.

Cependant, je suis préoccupé par l'augmentation des taux d'infection par la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient travaille avec les parties prenantes concernées pour répondre aux besoins à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Je me félicite de l'appui initial apporté par la communauté des donateurs aux efforts de lutte contre la COVID-19 déployés par l'ONU et appelle à un soutien accru, d'autant plus que l'urgence sanitaire est rapidement en train de se muer en une crise socioéconomique. Tous les efforts doivent être mobilisés afin de répondre à la pandémie, en particulier à Gaza.

En ce qui concerne le rapport, je voudrais rappeler d'emblée que les événements qui se sont produits au cours de la période considérée ne sauraient être dissociés du contexte global, qui se caractérise par la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël; les activités de peuplement et de démolition illégales; la situation à Gaza, qui vit depuis plus d'une décennie sous la mainmise du Hamas avec son cortège de tirs de roquettes, d'activités militantes et de bouclages israéliens qui en découlent; les mesures unilatérales qui sapent les efforts de paix; les graves incertitudes liées à la viabilité de l'Autorité palestinienne; et le risque persistant d'escalade militaire. La pandémie mondiale a encore accru les besoins et les vulnérabilités des Palestiniens.

Tous ces facteurs portent atteinte aux perspectives de parvenir à une solution viable à deux États, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs.

Au paragraphe 2, la résolution 2334 (2016) exige d'Israël « qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ». Aucune mesure n'a été prise à cet effet au cours de la période couverte par le rapport.

Au cours de cette période et de la période précédente, aucun plan d'implantation de colonies

de peuplement n'a été présenté, approuvé ou fait l'objet d'un appel d'offres dans la zone C. Toutefois, le 21 juin, le Comité de planification du district de Jérusalem a présenté des plans pour la construction d'un bâtiment de 72 logements à Beït Hanina, un quartier de Jérusalem-Est occupé.

Le 9 juin, la Haute Cour de justice israélienne a annulé une loi de 2017 qui permettait l'expropriation à grande échelle de terres palestiniennes privées et la légalisation rétroactive, en vertu du droit israélien, de milliers de logements dans les colonies et les avant-postes non autorisés. La Cour a statué que la loi était inconstitutionnelle parce qu'elle violait les droits des Palestiniens à la propriété et à l'égalité en tant que population protégée en Cisjordanie occupée.

Le 27 août, la Haute Cour de justice a également ordonné l'évacuation d'environ 40 structures à Mitzpe Kramim, un avant-poste de colonie illégal, qui est également illégal en vertu du droit israélien, et la réinstallation des résidents. Entre-temps, deux nouvelles colonies sauvages ont été établies à Um Zaituna, entre les colonies de Ma'on et de Carmel en Cisjordanie occupée, et sur le mont Ebal, au nord de Naplouse.

À plusieurs reprises au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont enlevé ou détruit des structures situées dans des avant-postes illégaux, ce qui a parfois entraîné de violents affrontements avec les forces de sécurité israéliennes et les colons. Comme le souligne une déclaration du 10 septembre du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens par les autorités israéliennes se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et on observe le taux de démolition le plus élevé de ces quatre dernières années.

Au motif que les propriétaires n'avaient pas pu produire de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens, 250 structures ont été saisies ou démolies, ce qui a provoqué le déplacement de 360 Palestiniens, dont 179 enfants et 87 femmes. Parmi les structures démolies, 181 se trouvaient dans la zone C et 69 à Jérusalem-Est. Dans 32 cas, les Palestiniens ont été contraints de démolir leur propre maison pour ne pas avoir à payer aux autorités israéliennes des frais élevés de démolition. Des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau, ainsi que des structures agricoles, ont également été démolies, ce qui a eu une

incidence négative sur les services et les moyens de subsistance de près de 2 000 Palestiniens.

Au paragraphe 6, la résolution 2334 (2016) demande que « des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ». Malheureusement, la violence se poursuit presque quotidiennement.

En août, les militants palestiniens ont recommencé à lancer des ballons incendiaires depuis Gaza en direction d'Israël, et sont parfois allés plus loin en procédant à des tirs de roquettes et de mortiers. Israël a riposté en frappant des cibles à Gaza et en renforçant temporairement les bouclages, avant une désescalade temporaire à la fin du mois. Au total, 63 roquettes et mortiers ont été tirés en direction d'Israël depuis Gaza, 22 ont été interceptés par le système Dôme d'acier et 19 ont atterri en Israël. Au moins huit civils israéliens, dont deux enfants, ont été blessés et au moins deux maisons ont été endommagées, tandis que plus de 400 ballons transportant des engins incendiaires ont été lancés en direction d'Israël, provoquant des centaines d'incendies à proximité de Gaza.

Les forces de sécurité israéliennes ont tiré plus de 160 missiles et obus de chars contre les positions du Hamas à Gaza. Dix civils palestiniens, dont quatre enfants et une femme enceinte, ont été blessés, et au moins deux maisons ont été endommagées. Suite à une frappe, un missile israélien non explosé a été découvert dans une école gérée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le camp de réfugiés d'Al-Shati.

Pendant ce temps, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, quatre Palestiniens, dont un enfant, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes et 40 personnes ont été blessées par des tirs à balles réelles pendant la période à l'examen. Un Israélien a été tué et 37 Israéliens ont été blessés par des Palestiniens, dont trois enfants, dans le cadre d'attaques à l'arme blanche, d'affrontements, de tirs de roquettes et d'autres incidents.

Le 23 juin, un Palestinien de 27 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes alors que, d'après ce qui a été rapporté, il était en train de mener une attaque à la voiture-bélier à un point de contrôle près de Jérusalem, au cours de laquelle un soldat a été blessé.

Le 9 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 34 ans et ont blessé par balle un jeune Palestinien de 17 ans dans le village de Kifil Harès en Cisjordanie.

Plus tard en juillet, plusieurs travailleurs palestiniens ont été victimes de passages à tabac et de vols près du terminal de Mitar, au sud d'Hébron. Par la suite, le Ministère israélien de la justice a mis en accusation cinq agents de la police des frontières.

Début août, une Palestinienne de 23 ans a été tuée par des tirs à balles réelles dans sa maison à Jénine, au cours d'une opération des forces de sécurité israéliennes et de l'affrontement qui s'en est suivi avec les habitants. Des déclarations contradictoires ont été faites quant à la responsabilité de ces tirs et un procureur palestinien est en train d'enquêter sur cet incident.

Le 17 août, un Palestinien, qui tentait d'attaquer au couteau un agent de la police des frontières israélienne, a été abattu dans la vieille ville de Jérusalem.

Le même jour, au point de contrôle de Qalandiya, des membres des forces de sécurité israéliennes ont blessé par balle un Palestinien de 60 ans souffrant de troubles de l'audition et de la parole, parce qu'il n'a pas obtempéré lorsqu'ils lui ont demandé de s'arrêter.

Plus tard en août, un Palestinien de 16 ans a été abattu, et deux autres ont été blessés par balle dans un village à l'ouest de Ramallah. Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré que ces trois personnes s'apprêtaient à lancer des cocktails Molotov et à mettre le feu à des pneus pour attaquer les véhicules qui passaient.

Le 26 août, un Palestinien de Naplouse a poignardé à mort un Israélien à Petah Tikva. Le coupable a été arrêté par la suite.

Le 2 septembre, un policier et un soldat israéliens ont été blessés dans une attaque présumée à la voiture-bélier au sud de Naplouse. Le chauffeur palestinien a été appréhendé après avoir essuyé des tirs.

Les actes de violence liés aux colons en Cisjordanie occupée se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait état de 73 attaques perpétrées par des colons israéliens contre des Palestiniens, lesquelles se sont soldées par 30 blessés. Une centaine d'attaques perpétrées par des Palestiniens contre des colons et d'autres civils israéliens, et ayant fait une vingtaine de blessés et de dégâts matériels, ont également été signalées.

Le 14 septembre, un tribunal israélien a condamné une personne qui avait tué une famille palestinienne dans un horrible incendie criminel dans le village de Douma en 2015 à trois peines de prison à vie pour meurtre et à 20 ans de prison pour tentative de meurtre, et a ordonné que la famille soit indemnisée.

La résolution 2334 (2016) demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Au cours de la période considérée, un haut responsable du Fatah a déclaré que toute personne qui coopère avec Israël « devrait être fusillée », et dans ses directives hebdomadaires pour les sermons du vendredi, le Ministère des affaires religieuses de l'Autorité palestinienne a utilisé un langage antisémite dans ses messages concernant les récents accords de normalisation, selon lequel « il n'y a rien qui nuise plus à la Palestine et à ses lieux saints que de conclure une alliance avec les Juifs, d'être lié à eux et de dépendre d'eux ». Certains responsables israéliens ont également fait des déclarations alarmantes de provocation en faveur de l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie occupée et ont rejeté la perspective d'un État palestinien.

Un membre israélien de la Knesset, qui est également un ancien ministre, a incité à la violence, en décrivant une vidéo montrant la retenue des soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) face à un enfant palestinien de 15 ans qui leur jetait des pierres. Faisant référence à la condamnation pour homicide involontaire d'un membre des FDI qui avait abattu un agresseur palestinien à Hébron, il a déclaré : « Je préférerais 1000 vidéos d'Elor Azaria plutôt qu'une vidéo embarrassante et dangereuse comme celle-ci ».

La résolution 2334 (2016) a réitéré les appels du Quatuor pour le Moyen-Orient en faveur de l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Le 3 septembre, pour la première fois en près de 10 ans, le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a tenu sa première réunion avec les chefs de toutes les factions palestiniennes. Les orateurs ont mis l'accent sur la nécessité de rétablir l'unité et de réformer l'OLP. Le Président Abbas a réitéré sa position bien connue selon laquelle il est prêt à lancer des négociations avec Israël sous les auspices de l'ONU ou de la communauté internationale, tout en appelant à la résistance populaire pour faire face à la menace d'annexion.

Suite à une escalade de la violence entre le Hamas et Israël, le Qatar est intervenu en tant que médiateur en vue de la conclusion d'un accord de désescalade qui a été annoncé le 31 août et a fourni une aide importante à Gaza, notamment pour appuyer la riposte à la COVID-19 et venir en aide aux familles vulnérables. En conséquence, Israël a autorisé les livraisons de carburant, a rétabli l'accès à la zone de pêche et a rouvert le point de passage de Kerem Shalom pour permettre l'acheminement des marchandises, et le Hamas a accepté de mettre un terme aux tirs de ballons incendiaires et aux autres attaques.

La pandémie de COVID-19 et la suspension de la coordination entre l'Autorité palestinienne et Israël en réponse aux plans d'annexion de certaines parties de la Cisjordanie occupée ont contribué à aggraver la situation humanitaire, économique et politique déjà désastreuse à Gaza et ont eu des incidences sur la situation sanitaire et socio-économique en Cisjordanie. La décision de l'Autorité palestinienne de cesser d'accepter les recettes fiscales et douanières qu'Israël perçoit en son nom a exacerbé une crise fiscale déjà préoccupante - entraînant une réduction de 80 % des recettes palestiniennes - qui a eu des répercussions sur les salaires et la prestation de services. Il n'est pas certain que le Gouvernement disposera de ressources suffisantes pour verser les salaires à l'avenir ou pour exercer ses fonctions dans les prochains mois.

À Gaza, les restrictions liées à la COVID-19 ont bloqué le passage des travailleurs et des commerçants vers Israël et ont empêché les transferts de recettes aux exportateurs de Gaza. L'absence de coordination a également retardé des projets d'infrastructures essentielles, aggravant le taux de chômage élevé dans la bande de Gaza, qui avoisine les 50 %.

En réponse, l'ONU a pris langue avec toutes les parties pour garantir l'acheminement continu et sans entrave de l'aide humanitaire. Des accords ont été conclus avec l'Autorité palestinienne pour permettre la coordination des livraisons humanitaires sous les auspices de l'ONU et avec Israël en vue de rationaliser ses procédures administratives. Début septembre, l'Autorité palestinienne a également réaffirmé son soutien aux projets financés par des donateurs à Gaza. Néanmoins, le manque de coordination a considérablement aggravé le défi que constitue l'augmentation rapide du nombre de cas de COVID-19 dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Au cours de la période considérée, trois patients, dont deux enfants, qui avaient besoin d'un traitement médical urgent à l'extérieur de Gaza sont

morts en raison de retards connexes. Le 6 septembre, cependant, l'ONU a négocié des accords pour permettre le transfert des patients de Gaza avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant ce temps, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté à un déficit financier de 200 millions de dollars dans son budget-programme de base pour 2020 et cherche 31 millions de dollars supplémentaires pour couvrir son appel d'urgence de 2020 pour les besoins humanitaires critiques à Gaza. Le plan de riposte étendu de l'UNRWA face à la COVID-19, d'un montant de 94,6 millions de dollars et destiné à couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année, n'est financé qu'à 5 %.

Des arrestations préoccupantes ont également eu lieu. Le 19 juillet, la police israélienne a arrêté et détenu le Gouverneur de l'Autorité palestinienne à Jérusalem. Le 9 septembre, les forces de sécurité intérieure ont également notifié au Gouverneur un ordre limitant ses déplacements. Plus tard, le 21 septembre, les forces de sécurité palestiniennes ont arrêté sept membres du Bloc de la réforme démocratique du Fatah.

Dans le cadre d'une autre évolution négative de la situation, les médias ont rapporté que le Comité ministériel chargé des questions de sécurité nationale d'Israël a adopté une motion le 2 septembre en vue de retenir la dépouille de Palestiniens tués lors d'attaques perpétrées contre des Israéliens, ou soupçonnés d'avoir perpétré de telles attaques, qui ont fait des blessés ou des morts israéliens, étendant sa politique existante pour retenir les corps des Palestiniens qu'Israël identifie comme des militants connus.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États

« de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

Aucune mesure n'a été prise dans ce sens durant la période considérée.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a également invité toutes les parties à continuer, entre autres, à « déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles ».

Les accords entre Israël et Bahreïn et entre Israël et les Émirats arabes unis, qui ont été officialisés lors d'une cérémonie de signature à la Maison Blanche

le 15 septembre, soulignent l'importance cruciale de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien qui réponde aux besoins et aspirations légitimes des deux peuples.

Le 27 août et plus tôt aujourd'hui, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient se sont réunis virtuellement pour discuter de ces derniers développements et ont convenu de rester engagés sur la question et de tracer une voie à suivre.

Le 9 septembre, la Ligue des États arabes a tenu une réunion ministérielle. Dans la déclaration finale, les participants ont renforcé l'engagement de tous les États de la Ligue arabe à mettre fin à l'occupation et à créer un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et ont déclaré que l'Initiative de paix arabe reste la base pour parvenir à une paix arabo-israélienne durable, juste et globale.

Je voudrais maintenant faire quelques observations générales sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée.

Premièrement, la résurgence de la COVID-19 a un effet dévastateur sur le terrain. L'ONU et ses partenaires continueront à aider les Palestiniens à faire face à la pandémie, notamment en comblant les lacunes critiques en matière de fournitures et d'équipements médicaux. Il est important de se concentrer particulièrement sur Gaza, étant donné la situation exceptionnelle et l'extrême vulnérabilité de la population. Toute nouvelle responsabilité assumée par l'ONU doit être limitée et assortie d'échéances, et ne doit pas remplacer les responsabilités de l'Autorité palestinienne ou du Gouvernement israélien. J'invite instamment les parties à trouver le moyen de faire face à cette crise sanitaire urgente. Je demande également instamment que l'on soutienne l'UNRWA ainsi que le plan interinstitutions de lutte contre la COVID-19 et le plan d'intervention des Nations Unies pour le développement afin de soutenir les efforts du Gouvernement palestinien.

Deuxièmement, nous devons également continuer à nous concentrer sur la situation sur le terrain, qui ne cesse de s'éroder. Bien qu'au cours des dernières périodes de référence, nous ayons constaté une progression limitée des colonies de peuplement, je reste préoccupé par les plans de construction de colonies dans la zone E1 et dans d'autres endroits sensibles de la Cisjordanie occupée, qui sont en attente d'approbation par les autorités israéliennes. Comme l'indique clairement la résolution 2334 (2016),

la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international.

Troisièmement, je suis profondément préoccupé par la forte augmentation des démolitions et des saisies de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Je demande instamment à Israël de cesser immédiatement cette politique, conformément à ses obligations en vertu du droit international humanitaire.

Quatrièmement, la suspension par Israël des plans d'annexion de certaines parties de la Cisjordanie a éliminé une menace critique qui risquait de compromettre la paix et la stabilité régionale. Cette annexion aurait constitué une violation très grave du droit international et aurait porté un coup dévastateur à la perspective de la solution des deux États. Toutefois, la menace que représentent l'expansion continue des colonies et les démolitions pour la viabilité de la solution des deux États est toujours là. À cet égard, je suis préoccupé par les récentes discussions à la Knesset qui illustrent l'intensification de la pression exercée par le Gouvernement sur les Palestiniens vivant dans la zone C.

Cinquièmement, étant donné la grave crise économique et sanitaire à laquelle est confronté le peuple palestinien, je saisis cette occasion pour appeler les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre et à renforcer d'urgence les efforts visant à faire progresser l'objectif d'une solution négociée à deux États. Cette crise financière peut et doit prendre fin. Les deux parties doivent réexaminer la nature de leurs relations économiques et les améliorer au profit des deux peuples.

Sixièmement, la violence quotidienne continue d'alimenter la méfiance et nous éloigne encore plus d'une résolution pacifique du conflit. La violence liée aux colons se poursuit et j'exhorte Israël, en tant que Puissance occupante, à assurer la sûreté et la sécurité de la population palestinienne et à demander des comptes aux auteurs des attaques. Je réitère que les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve d'un maximum de retenue et recourir à la force meurtrière uniquement lorsque cela est strictement inévitable afin de protéger des vies et également enquêter rapidement, de manière approfondie et indépendante, sur tous les cas d'un éventuel recours excessif à la force.

Septièmement, je souligne également que les tirs aveugles de roquettes et d'engins incendiaires vers les centres de population israéliens viole le droit

international, et j'appelle tous les militants palestiniens à Gaza à mettre un terme à ces attaques. De même, les enfants et les écoles ne devraient jamais être la cible de la violence d'une quelconque partie; les enfants ne devraient pas être exposés à la violence du tout.

Huitièmement, je me félicite également des accords du 13 août, qui ont permis de désamorcer les tensions à Gaza et autour de Gaza et j'apprécie le soutien généreux et continu du Qatar à la population de Gaza. Je reste néanmoins sérieusement préoccupé par le calme précaire qui règne à Gaza et par les souffrances inacceptables des Palestiniens qui y vivent. Le risque d'une nouvelle escalade majeure n'a pas été éliminé. Aucun appui d'ordre humanitaire ou économique ne permettra à lui seul de surmonter les difficultés de Gaza. Les problèmes fondamentaux sont d'ordre politique. Ils nécessitent le leadership nécessaire pour réunir Gaza et la Cisjordanie sous une direction nationale démocratique unique ainsi que pour lever les bouclages israéliens conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Neuvièmement, je me félicite de la récente réunion du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et des chefs des factions palestiniennes, ainsi que des efforts déployés par la suite par les dirigeants pour renforcer l'unité palestinienne. Il est essentiel que se poursuivent également les importants efforts de réconciliation interpalestinienne menés par l'Égypte. L'ONU soutient vigoureusement tous ces efforts. J'engage toutes les factions palestiniennes à tirer parti de cette dynamique pour unifier Gaza et la Cisjordanie sous un gouvernement national démocratique unique, et avancer sur la voie d'élections générales, essentielles pour restaurer la confiance dans la gouvernance et les institutions démocratiques palestiniennes. Gaza doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre d'une solution à deux États.

Je suis préoccupé par les informations qui nous proviennent de groupes palestiniens de défense des droits, selon lesquelles les forces de sécurité palestiniennes à Gaza et en Cisjordanie auraient effectué des arrestations sur la base de l'appartenance politique, sans accusations ou charges claires. Ces arrestations répondant à des motifs politiques doivent cesser et l'état de droit doit prévaloir.

Je tiens à rappeler que le sort de deux civils israéliens et des dépouilles de deux soldats israéliens détenus par le Hamas à Gaza demeure un sujet de préoccupation humanitaire important. Je demande au Hamas de fournir des informations complètes en la matière, comme l'exige le droit international humanitaire.

Je reste également préoccupé par la pratique d'Israël de conserver les corps des Palestiniens tués et par les informations selon lesquelles cette politique aurait été récemment étendue. Je demande à Israël de restituer les dépouilles retenues, conformément aux obligations que lui fait le droit international humanitaire.

Pour terminer, nous nous trouvons de nouveau à un moment crucial dans notre quête de la paix, alors que divers facteurs déstabilisateurs convergents menacent de rapprocher toujours plus les Israéliens et les Palestiniens de la réalité d'un seul État, marquée par une occupation et un conflit perpétuels. Je reste déterminé à aider les deux parties à régler le conflit et à mettre fin à l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux, dans le but de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, ayant tous deux Jérusalem pour capitale.

Je renouvelle l'appel lancé par le Secrétaire général aux membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, aux principaux partenaires arabes et aux responsables israéliens et palestiniens, afin qu'ils reprennent et intensifient d'urgence, avant qu'il ne soit trop tard, les efforts visant à promouvoir l'objectif d'une solution négociée à deux États.

Le Président : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour commencer, aujourd'hui, je voudrais présenter nos condoléances au peuple koweïtien après la mort de son émir, le cheik Al-Sabah. L'Émir était un artisan de la paix dans tous les sens du terme, et nous lui sommes reconnaissants de ses années de service dévoué au peuple koweïtien et d'avoir fait de la région un endroit plus stable, plus prospère et plus pacifique. Son leadership pendant les deux années durant lesquelles le Koweït a siégé au Conseil de sécurité a été particulièrement remarqué et apprécié. Nous adressons nos pensées et nos prières à sa famille et au peuple koweïtien.

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé aujourd'hui. Comme toujours, nous apprécions le travail considérable que lui et son équipe font pour le règlement de cette question.

Le mois dernier (voir S/2020/837), les États-Unis avaient commencé par souligner l'avancée la plus importante vers la paix au Moyen-Orient depuis plus de 25 ans, l'accord de normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis. Pour le deuxième mois consécutif, nous sommes heureux d'appeler l'attention du Conseil sur le fait qu'une nouvelle étape importante a été franchie sur la voie de la paix au Moyen-Orient : le 11 septembre, Bahreïn et Israël ont convenu de normaliser leurs relations.

La diplomatie audacieuse du Président Trump et son rejet des vieilles idées reçues lui ont permis de négocier ces accords – les Accords d'Abraham, premiers accords de ce type entre Israël et les pays arabes depuis 1994. Je tiens à souligner ce que le Président Trump a mis en exergue concernant ces accords : l'histoire d'Israël n'avait jamais connu que deux accords de ce type auparavant, or en l'espace d'un seul mois, nous en avons obtenu deux autres – et nous espérons que d'autres suivront.

Pour commémorer ces avancées, le Président Trump a organisé une cérémonie de signature historique le 15 septembre, à la Maison Blanche, lors de laquelle le Premier Ministre israélien et les Ministres des affaires étrangères des Émirats arabes unis et de Bahreïn ont signé la déclaration des Accords d'Abraham. Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn se sont engagés à échanger des ambassades et des ambassadeurs, ainsi qu'à coopérer dans un large éventail de domaines, notamment l'éducation, la santé, le commerce, l'énergie et la sécurité.

Le leadership, la vision et le savoir-faire du Président Trump ont rendu possible cet événement capital. Il a instauré la confiance avec nos alliés régionaux et a réorienté leurs calculs stratégiques en identifiant des intérêts partagés et des possibilités communes, réduisant ainsi d'autant leur intérêt à perpétuer les mêmes vieux conflits. Au lieu de se contenter de parler de paix mois après mois, réunion du Conseil de sécurité après réunion du Conseil de sécurité, les États-Unis ont ouvert la voie en passant à l'action, et nous avons obtenu des résultats tangibles.

Nous avons commencé l'année en exposant la vision de paix du Président – un plan complet, juste et réaliste qui permettra à Israël et aux Palestiniens de vivre en paix, côte à côte. Les Accords d'Abraham permettront d'aller plus loin dans cette vision. Tant la vision de paix que les Accords d'Abraham illustrent l'engagement des États-Unis et d'Israël en faveur de la paix, de la prospérité et de la sécurité de tout le Moyen-Orient.

Malgré ces réalisations, toutefois, les terroristes palestiniens se sont livrés à un tir de barrage de roquettes les 15 et 16 septembre, au moment même où Israël et ses nouveaux partenaires arabes célébraient leurs accords de paix historiques. Nous déplorons et rejetons cette violence, qui ne fait que générer tragédie et souffrances depuis bien trop longtemps.

Nous appelons désormais les dirigeants palestiniens, qui doivent à leur peuple de rejeter la violence, à saisir les possibilités d'une paix plus large que recèlent les Accords d'Abraham, et à œuvrer avec Israël à régler leurs problèmes de longue date. Nous espérons que d'autres États arabes pourront faire fond sur ces accords, tout en encourageant les Palestiniens à organiser des pourparlers directs avec Israël.

Demain, aux côtés des Émirats arabes unis, nous coorganiserons une réunion d'information informelle avec les membres du Conseil de sécurité pour discuter de ces accords de paix. Cette réunion sera l'occasion d'une discussion franche sur la manière dont ces accords pourraient être un tremplin qui permettra de sortir le conflit israélo-palestinien de l'impasse.

Nous encourageons les membres du Conseil de sécurité à ne pas laisser passer les possibilités offertes par les Accords d'Abraham, et nous espérons qu'ils se joindront à nous pour appuyer publiquement ces avancées historiques.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé utile et franc sur la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé.

Je me fais l'écho de mon collègue des États-Unis pour présenter nos sincères condoléances au Koweït après la disparition de l'Émir du Koweït.

Pendant le récent débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, nous avons entendu de nombreux États Membres revenir sur la naissance de l'Organisation des Nations Unies, et sur ses valeurs communes de paix, de justice, d'égalité et de dignité pour tous, ainsi que sur l'ambition de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cependant, malgré ces augustes idéaux, la Palestine et son peuple vivent toujours sous occupation illégale et continuent d'être privés des valeurs et des idéaux communs que nous venons d'évoquer. La Palestine est l'un des plus anciens conflits internationaux non résolus au monde, fermement inscrit à l'ordre du jour

de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité depuis presque aussi longtemps que l'ONU existe. Et pourtant, 72 années plus tard, le statu quo demeure et peu de progrès ont été réalisés pour garantir le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté.

En dépit des multiples accords et des partenariats récemment conclus, il est honteux que les Palestiniens continuent de vivre sous occupation et soient privés de leurs droits civiques et humains les plus fondamentaux. Nous devons nous demander si ces accords, que certains d'entre nous saluent, changent la vie quotidienne de ceux qui vivent sous occupation.

À cet égard, l'Afrique du Sud réaffirme sa position : aucun plan ou initiative de paix ne peut être justifié ou couronné de succès s'il n'inclut pas dans les pourparlers toutes les parties au conflit, sur un pied d'égalité et dès le départ. Une initiative, quelle qu'elle soit, qui vise à remédier à l'occupation israélienne, doit tenir compte des besoins et aspirations du peuple palestinien. En outre, n'importe quel plan de paix de ce type doit veiller à ce que l'État palestinien ne soit pas réduit à une entité dépourvue des principes fondamentaux que sont la souveraineté, la contiguïté territoriale et la viabilité économique. Un plan de paix réaliste et crédible aboutira à une véritable solution avec deux États; pas un seul État viable et un bantoustan.

L'Afrique du Sud continuera à œuvrer avec les pays animés du même esprit pour soutenir les efforts internationaux visant à créer un État palestinien viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, sur la base de celles qui existaient le 4 juin 1967, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux paramètres convenus au niveau international. Nous appuyons donc l'appel lancé par le Président Abbas, dans son allocution durant le débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, pour que le Secrétaire général, avec le Quatuor pour le Moyen-Orient et le Conseil de sécurité, entame les préparatifs d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties concernées afin de discuter d'un véritable processus de paix, et de régler notamment toutes les questions relatives au statut final.

En ce qui concerne l'application de la résolution 2334 (2016), l'Afrique du Sud appelle une fois de plus à ce que cette résolution soit pleinement appliquée, de même que les résolutions sur la question de Palestine qui l'ont précédée. Le Conseil a pu entendre

aujourd'hui que, même si les activités de colonisation ont légèrement ralenti en raison de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), cette pratique illégale des autorités israéliennes se poursuit néanmoins, en violation du droit international.

En ce qui concerne la démolition et la saisie de biens palestiniens, la récente déclaration de M. Jamie McGoldrick, Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, est profondément inquiétante. Entre mars et août 2020, 389 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies ou saisies, soit le taux moyen de destruction le plus élevé en quatre ans. Cela s'est produit en dépit du fait que les autorités israéliennes aient déclaré qu'elles renonceraient à ces activités pendant la pandémie mondiale.

Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial Mladenov, ces démolitions et saisies ont laissé 442 Palestiniens sans abri, à l'heure où Israël et les territoires palestiniens occupés sont sous confinement. Où ces Palestiniens, privés de leur toit légitime, sont-ils censés aller? Où doivent-ils aller? La destruction d'infrastructures essentielles, telles que les installations d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'assainissement, est également préoccupante en ces temps de pandémie où les directives universelles insistent sur la nécessité de se laver régulièrement les mains et de respecter une distanciation sociale.

Toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, qu'elles l'aient été à l'unanimité ou non, doivent être appliquées de la même manière. Nous ne pouvons pas choisir les résolutions du Conseil qui doivent être mises en œuvre. Dans le même ordre d'idées, les violations manifestes des résolutions du Conseil, comme c'est le cas avec la poursuite des activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, entraînent généralement des mesures plus strictes à l'encontre de la partie responsable de l'infraction.

Pour conclure, l'Afrique du Sud réaffirme sa position selon laquelle le dialogue direct et la négociation entre les parties concernées, sur un pied d'égalité, est la seule voie crédible et durable vers la paix au Moyen-Orient. Nous devons tous faire notre part pour rapprocher les parties, au lieu de les éloigner l'une de l'autre.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au

Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé très complet.

Saint-Vincent-et-les Grenadines demeure profondément préoccupée par les tendances qu'on observe sur le terrain. Il est temps pour nous, en tant que Conseil de sécurité, de prendre des mesures significatives pour stabiliser la situation actuelle et favoriser des progrès réels vers la solution des deux États.

L'occupation et le conflit prolongés ont causé d'immenses souffrances au peuple palestinien, comme le souligne clairement le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Nous restons donc particulièrement préoccupés par les nombreuses informations faisant état de violences contre des civils dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Nous appelons les responsables à respecter leurs obligations au titre de la quatrième Convention de Genève et à garantir la sûreté, la protection et le bien-être des civils.

Nous attirons d'urgence l'attention sur les graves violations du droit international perpétrées par Israël, malgré les appels constants de la communauté internationale à l'arrêt immédiat et complet des activités de colonisation. Israël poursuit ses activités illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les démolitions et les activités de colonisation sont contraires au droit international humanitaire et aux droits de l'homme et portent atteinte à la viabilité de la solution des deux États. Nous appelons fermement Israël à respecter pleinement la résolution 2334 (2016) et toutes les autres dispositions pertinentes du droit international et des résolutions de l'ONU.

Dans ce contexte, il convient de souligner que les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement pacifique ne peuvent porter leurs fruits que s'ils favorisent des négociations directes et véritables entre les parties. Nous appelons le Quatuor pour le Moyen-Orient à redoubler d'efforts et à redonner confiance aux Palestiniens et aux Israéliens dans le fait qu'un accord de paix négocié reste possible.

En ce qui concerne Gaza, Israël continue d'intensifier les mesures de répression contre les Palestiniens sous son contrôle, le blocus illégal et inhumain qu'il impose à Gaza en étant l'illustration la plus flagrante. Au fil des ans, le blocus a aggravé la pauvreté à Gaza. Selon le *State of Palestine, Atlas of Sustainable Development 2020*, le taux de pauvreté est plus élevé et plus grave à Gaza qu'en Cisjordanie,

avec 53 % contre 13,9 %. Nous félicitons l'ONU et ses partenaires des efforts qu'ils continuent de déployer pour mettre en œuvre des interventions humanitaires et économiques urgentes afin d'aider à préserver la vie et les moyens de subsistance des Palestiniens à Gaza. Nous demandons à Israël de mettre fin à son blocus de Gaza.

Nous saluons le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour répondre, rapidement et avec souplesse, aux besoins des réfugiés palestiniens qui ont été exacerbés par la maladie à coronavirus (COVID-19). L'UNRWA continue à fournir des services malgré les restrictions financières. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à redoubler son soutien au nouvel appel humanitaire que l'Office a lancé pour la période d'août à décembre 2020 afin de faire face aux pires effets de la pandémie sur les réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'opération.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme sa position de principe concernant la question palestinienne et reste déterminé à parvenir à une solution négociée prévoyant deux États, conformément au consensus international. Nous tenons à souligner notre attachement à une solution pacifique et juste du conflit israélo-palestinien.

Enfin, je voudrais également exprimer nos condoléances à la suite du décès de l'Émir du Koweït, S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad, dont on se souviendra sûrement pour son dévouement et sa contribution à la paix et à la sécurité dans la région.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je veux saisir cette occasion pour dire tout notre chagrin à la suite du décès de l'Émir du Koweït, et exprimer notre sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple koweïtiens. L'Émir était un éminent dirigeant du monde arabe qui a contribué au développement de relations de coopération amicales entre nos deux pays.

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

C'est aujourd'hui le dernier jour du débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Dans leurs allocutions à l'occasion du débat général tout au long de la semaine qui vient de s'écouler, de nombreux dirigeants ont évoqué la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. Le cessez-le-feu, l'arrêt de la violence, le processus de paix, le règlement politique et la

solution des deux États sont des expressions fréquemment utilisées par de nombreux intervenants, ce qui démontre pleinement que la question palestinienne a toujours suscité l'inquiétude de la communauté internationale et n'a jamais été oubliée. La communauté internationale dans son ensemble entend continuer à déployer des efforts pour qu'une solution globale, juste et durable soit trouvée à la question palestinienne dans les meilleurs délais.

Le Conseil de sécurité porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et a le devoir de promouvoir le règlement de la question palestinienne. La situation au Moyen-Orient a connu récemment de nouvelles évolutions et la question palestinienne est désormais confrontée à une nouvelle dynamique. Le Conseil de sécurité doit écouter la voix du peuple palestinien et des pays de la région, renforcer la communication et la coordination avec toutes les parties de la communauté internationale et jouer son rôle par le biais des efforts en cours afin de promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et le règlement de la question palestinienne.

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement de l'appui politique, la question de la Palestine est au cœur de la problématique du Moyen-Orient et doit rester une priorité à l'ordre du jour international. Dans son allocution à l'Assemblée générale la semaine dernière, le Président Abbas a appelé le Secrétaire général António Guterres à se joindre au Quatuor pour le Moyen-Orient et aux membres du Conseil de sécurité pour organiser une conférence internationale au début de l'année prochaine afin de discuter d'un véritable processus de paix. La Chine estime qu'une telle initiative démontre que la Palestine est prête à participer aux pourparlers de paix et à promouvoir le processus de paix. Toutes les parties doivent y attacher de l'importance et consentir les efforts nécessaires pour créer des conditions favorables au règlement politique de la question palestinienne. La communauté internationale, en particulier les pays ayant une influence sur la Palestine et Israël, doit maintenir une position impartiale et juste, promouvoir activement les pourparlers de paix et déployer de véritables efforts pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Le Président Abbas a également déclaré que la partie palestinienne se préparait à organiser des élections présidentielle et parlementaires avec toutes les factions politiques. La Chine tient à s'en féliciter officiellement et espère que des progrès rapides et positifs seront réalisés dans la réconciliation interpalestinienne et les processus politiques pertinents.

Deuxièmement, en ce qui concerne le respect du consensus international, les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la solution des deux États sont des accords fondamentaux pour le règlement de la question palestinienne qui doivent être respectés afin de parvenir à la paix au Moyen-Orient. Le plan d'annexion de parties du territoire palestinien occupé, s'il est mis en œuvre, constituerait une grave violation du droit international et des résolutions de l'ONU et compromettrait la solution des deux États, d'où notre vive préoccupation. Nous notons que la mise en œuvre du plan a été suspendue et espérons que la partie concernée répondra à l'appel du Secrétaire général en y renonçant et en reprenant le chemin du dialogue et des négociations sur un pied d'égalité.

Par ailleurs, la situation dans la bande de Gaza est restée tendue ces derniers temps. Il est à espérer que toutes les parties concernées répondront à l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en respectant véritablement l'accord de cessez-le-feu conclu à la fin du mois d'août et en s'abstenant de prendre des mesures qui aggravent la situation.

Troisièmement, en ce qui concerne une approche axée sur l'être humain, selon l'ONU, le nombre de maisons palestiniennes démolies entre mars et août de cette année est à son plus haut depuis quatre ans, avec des centaines de personnes déplacées. Nous exhortons les parties concernées à appliquer véritablement la résolution 2334 (2016), à cesser toutes les activités de colonisation dans les territoires occupés, à mettre fin à la démolition des maisons palestiniennes et à la destruction des biens palestiniens et à s'abstenir de tout acte de violence contre les civils. Parallèlement, les parties concernées doivent remplir leurs obligations en vertu du droit international, assurer la couverture des services de base et l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin dans les territoires occupés et lever complètement le blocus de la bande de Gaza.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de graves répercussions sur le développement économique et social de la Palestine. Israël et la Palestine doivent régler leurs différends, renforcer leur coopération et ne ménager aucun effort pour lutter contre la pandémie et sauver des vies. La communauté internationale doit renforcer son appui pour aider la Palestine à surmonter ses difficultés économiques et humanitaires. La Chine salue les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin d'améliorer la

situation humanitaire des réfugiés palestiniens et de les aider à lutter contre la pandémie.

En tant qu'amie sincère du peuple palestinien, la Chine appuie fermement les revendications légitimes du peuple palestinien et tous les efforts visant à régler la question palestinienne. Nous soutenons également le peuple palestinien dans la création d'un État de Palestine indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Chine a récemment remis le quatrième lot de fournitures antipandémiques à la Palestine et signé un accord de don avec l'UNRWA. De nouveaux progrès ont également été réalisés dans le projet d'école de Ramallah, appuyé par le Gouvernement chinois. Nous continuerons à fournir une assistance, dans la mesure de nos capacités, au peuple palestinien pour lutter contre la pandémie, développer l'économie, améliorer les moyens de subsistance de la population et apporter une contribution positive à la réalisation d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne dans les meilleurs délais.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov pour son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Les récents développements confirment la centralité que continue de revêtir le conflit israélo-palestinien. Les paramètres de son règlement sont connus de longue date : deux États, vivant en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Sur cette base, il est aujourd'hui de notre responsabilité d'œuvrer à une reprise du dialogue entre les deux parties.

L'annonce de la normalisation des relations d'Israël avec les Émirats arabes unis et Bahreïn marque une dynamique nouvelle qui peut apporter une contribution positive à la stabilité régionale. Nous la saluons.

Cependant, la stabilité régionale passe également par une résolution du conflit israélo-palestinien respectueuse des aspirations et des droits des deux parties et conforme au droit international et aux paramètres agréés par le Conseil. La France, qui est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, reste convaincue qu'aucun des deux peuples ne pourra satisfaire ses aspirations au détriment de celles de l'autre. La France ne transigera pas avec la sécurité d'Israël comme elle n'abandonnera pas le peuple palestinien dans la conquête de ses droits.

La France est prête, en lien avec ses partenaires européens et arabes, à accompagner une reprise progressive du dialogue. C'est dans cet esprit que le Ministre Le Drian et ses homologues allemand, égyptien et jordanien se sont réunis, en présence de la Représentante spéciale de l'Union européenne, à Amman, le 24 septembre. Les quatre ministres ont marqué leur détermination à agir collectivement en ce sens, sur la base d'engagements concrets et réalistes qui devront être pris par les deux parties. Il est aussi important que les parties reprennent leur coopération à tous les niveaux, conformément aux accords passés, y compris pour faire face à la pandémie actuelle.

Pour parvenir à une reprise du dialogue, il est urgent de recréer un climat de confiance entre les parties. Cela suppose tout d'abord que la suspension par les autorités israéliennes du projet d'annexion de territoires palestiniens devienne une mesure définitive. C'est le message que nos ministres ont réitéré à Amman. C'est aussi le message que nous avons passé avec mes homologues européens en amont de cette séance du Conseil.

Cela suppose également l'arrêt de la politique de colonisation et la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). La France est très préoccupée par la poursuite de la colonisation et la hausse sans précédent des démolitions de structures palestiniennes au cours des six derniers mois en dépit de la situation sanitaire. La colonisation ne doit pas permettre l'annexion par d'autres moyens. La France appelle Israël à suspendre la construction de nouveaux logements dans les colonies de Cisjordanie et à Jérusalem-Est, en particulier dans les zones sensibles autour de Jérusalem, telles que Givat Hamatos, Har Homa et dans la zone « El », et à mettre en place un gel des démolitions effectif.

La France appelle aussi de ses vœux des avancées dans le processus de réconciliation interpalestinienne et espère que la réunion d'Ankara permettra des progrès en ce sens. Elle se félicite de l'engagement renouvelé de l'Autorité palestinienne à organiser des élections et l'encourage à avancer rapidement dans la préparation de cette échéance importante pour le peuple palestinien.

Par ailleurs, la France continuera d'apporter son plein soutien au travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle appelle tous les États à contribuer à son budget pour l'aider à surmonter sa crise financière.

Enfin, la France reste engagée pour le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme,

notamment à travers un soutien aux organisations de la société civile palestinienne et comme israélienne.

La France est prête à soutenir toute initiative qui se fondera sur le droit international et les paramètres agréés. Elle appelle le Conseil à unir ses efforts sur cette base que nous avons ensemble érigée.

Mr. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

L'Estonie se félicite de la signature d'accords entre Israël et les Émirats arabes unis et entre Israël et le Royaume de Bahreïn. Nous nous félicitons également du rôle constructif que les États-Unis ont joué à cet égard. La normalisation des relations est une évolution positive qui contribue à la paix et à la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous constatons avec satisfaction que, parallèlement à cet accord, Israël s'engage à suspendre les plans d'annexion unilatérale de certaines parties du Territoire palestinien occupé.

Nous estimons que ces évolutions historiques contribuent à la paix et à la stabilité dans toute la région et vont imprimer un nouvel élan à la recherche d'une solution globale au conflit israélo-palestinien. On ne peut parvenir à une solution à deux États et à une paix durable que par des négociations directes, en tenant compte des aspirations légitimes des deux parties et des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Nous exhortons les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre des négociations sérieuses.

Nous appelons également les parties à mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) et à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre les perspectives de la solution des deux États et d'accroître l'instabilité dans la région. Nous voudrions rappeler que la résolution demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation et de destruction. Nous condamnons la poursuite des tirs de roquettes en direction d'Israël et les attaques visant des civils.

L'Estonie condamne fermement l'assassinat odieux du rabbin Shai Ohayon le 26 août. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une escalade de la violence.

Nous appelons l'Autorité palestinienne à reprendre la coopération avec Israël sur la base d'accords de

coopération. Cela revêt une importance toute particulière dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus.

Enfin, nous prenons note des signaux positifs selon lesquels les factions palestiniennes sont à nouveau parvenues à un consensus sur la tenue d'élections. Nous espérons que cet accord aboutira bientôt à l'annonce d'une date pour la tenue des élections dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés.

Mme Van Vlierberge (Belgique) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé détaillé et je tiens à le remercier, ainsi que son équipe, pour leurs efforts inlassables.

Le conflit israélo-palestinien est dans l'impasse, la situation sur le terrain reste instable, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et les parties semblent plus éloignées que jamais. Notre priorité aujourd'hui doit donc être la reprise des négociations.

Tout d'abord, nous appelons les Israéliens et les Palestiniens à se mettre à la table des négociations sans conditions préalables et à reprendre de véritables négociations. C'est en effet la seule façon de parvenir à une paix juste, globale et durable. Nous appelons également toutes les parties à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait compromettre la reprise de ces négociations.

Ce conflit, qui a fait l'objet de nombreuses résolutions du Conseil, ne trouvera une issue positive que si ces mêmes résolutions et le droit international sont respectés. La Belgique, avec ses partenaires européens, reste attachée à une solution négociée et viable des deux États, avec Jérusalem comme future capitale des deux États, fondée sur les paramètres agréés et le droit international.

Mon deuxième point concerne la normalisation des relations entre Israël et le monde arabe, qui est un élément important pour la paix et la stabilité dans la région. Nous nous félicitons des accords conclus entre Israël et Bahreïn, et entre Israël et les Émirats arabes unis. Nous espérons que ces développements créeront une nouvelle dynamique pour la résolution du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États.

L'annonce de la suspension des plans visant à formaliser l'annexion de certaines parties du Territoire palestinien occupé est un pas dans la bonne direction. Toutefois, nous exhortons Israël à abandonner

définitivement les plans d'annexion. L'annexion, quelle que soit son ampleur et sa dénomination, constitue une grave violation du droit international. En outre, l'annexion fermera définitivement la porte à la reprise des négociations et portera le coup final à la solution des deux États.

Il est plus que jamais temps d'inverser les tendances négatives sur le terrain. Nous appelons au plein respect et à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016). Nous appelons également l'Autorité palestinienne à reprendre la coordination fiscale et sécuritaire avec Israël, compte tenu de son impact sur le peuple palestinien.

Troisième point de mon intervention, les colonies. Les activités de colonisation illégales d'Israël, qui s'accompagnent d'expropriations, de démolitions, de confiscations et de déplacements de population, doivent cesser immédiatement. Nous sommes profondément préoccupés par la récente hausse des démolitions, malgré les indications des autorités israéliennes selon lesquelles elles s'abstiendraient de démolir des maisons palestiniennes habitées. Les démolitions ont également porté sur des installations d'eau, d'hygiène et d'assainissement, limitant ainsi encore davantage l'accès des Palestiniens aux services et produits de base, ce qui est particulièrement inquiétant dans le contexte de la pandémie actuelle.

Mon quatrième point concerne Gaza. La Belgique se félicite du calme relatif qui règne à Gaza après les escalades du mois d'août et appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Nous rappelons l'obligation des parties de respecter le droit international humanitaire et d'assurer la protection de la population civile. Nous saluons les efforts de désescalade à cet égard, y compris ceux des Nations Unies, pour faciliter temporairement le transfert des patients hors de Gaza. Si nous voulons inverser la tendance à Gaza, nous devons investir à la fois sur le plan humanitaire et politique. Nous appelons toutes les parties à garantir le libre accès des acteurs humanitaires et nous soulignons également le rôle crucial de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Sur le plan politique, la seule solution juste est la levée du blocus et la réouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Mon cinquième point concerne l'organisation d'élections à Gaza et en Cisjordanie. Un gouvernement palestinien fort, responsable, inclusif et fonctionnel,

basé sur le respect de l'état de droit et les droits humains, est indispensable pour la solution des deux États. Les élections constituent un élément important à cet égard. Nous nous félicitons des efforts récemment déployés par les factions palestiniennes en vue de leur réconciliation et nous espérons que ceux-ci ouvriront la voie à des élections législatives et présidentielles authentiques, libres, équitables et inclusives sur l'ensemble du territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est.

Enfin, je voudrais exprimer les préoccupations de la Belgique concernant les actions et les politiques hostiles continues menées contre la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Leur travail contribue à créer un environnement propice à la paix et au respect des droits de l'homme. Ils constituent un élément important d'une société ouverte et démocratique et doivent donc être autorisés à effectuer leur travail sans entrave.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé précieux.

Je m'associe aux autres membres du Conseil pour exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple koweïtiens à l'occasion du décès de S. A. le cheik Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït.

Le Viet Nam s'associe au Secrétaire général, au Coordonnateur spécial et à de nombreux autres pays pour exprimer ses vives préoccupations face aux graves difficultés croissantes auxquelles l'Autorité palestinienne et le peuple palestiniens ont été confrontés ces derniers mois. La propagation de la pandémie de maladie à coronavirus en Palestine continue d'être une préoccupation majeure, le nombre de cas confirmés et de décès ayant presque doublé au cours du mois dernier. L'impact de la pandémie et des mesures de restriction sur l'économie palestinienne est dévastateur. Les conditions socio-économiques dans la bande de Gaza et dans le territoire palestinien occupé sont allées de mal en pis. En plus des contraintes économiques, l'aide étrangère à la Palestine a fortement diminué depuis le début de 2020. Dans ce contexte, nous appelons les donateurs internationaux à poursuivre leur aide aux Palestiniens pour les aider à surmonter la crise actuelle. Nous exhortons également toutes les parties à renforcer leur coopération et à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire conformément à leurs obligations respectives. Il est donc également important de

maintenir et d'accroître l'aide à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin que cet organisme essentiel puisse remplir son importante mission d'aide au peuple palestinien.

Face à ces défis multiples – les hostilités se poursuivent et des civils, y compris des enfants, sont tués – la question de l'expansion continue des colonies israéliennes en Cisjordanie, qui se pose depuis longtemps, n'est toujours pas résolue. Nous notons également avec inquiétude le nombre croissant de démolitions de maisons palestiniennes en Cisjordanie, ce qui a entraîné le déplacement d'un nombre de plus en plus importants de personnes. Comme l'affirme clairement la résolution 2334 (2016), la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région.

Nous appelons toutes les parties à cesser les hostilités afin que la tension et la violence ne dégénèrent pas en un conflit à grande échelle. Nous félicitons le Secrétaire général et son coordonnateur spécial, ainsi que les pays de la région, pour leurs efforts visant à réduire les tensions et à rétablir le calme. Nous nous félicitons également des mesures prises récemment par les partis palestiniens concernés pour préparer les élections dans les mois à venir, ce qui, nous l'espérons, les aidera à relever les défis communs et à répondre aux attentes du peuple palestinien.

Toutefois, nous restons préoccupés par la fragilité de la situation, car les racines profondes du conflit n'ont pas été éradiquées. Nous continuons à demander instamment à toutes les parties de s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait entraîner des violences récurrentes. Dans le même temps, nous nous félicitons de toutes les initiatives et mesures prises dans la recherche d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine qui contribuerait à promouvoir le dialogue, la coopération et la stabilité au Moyen-Orient.

Nous réaffirmons notre ferme soutien au Secrétaire général et à son coordonnateur spécial. Compte tenu de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les Palestiniens, il est grand temps que la communauté internationale, les pays de la région, l'ONU et les autres partenaires compétents redoublent d'efforts pour relancer les négociations internationales, ainsi que

les négociations entre les parties directement concernées afin d'aboutir à des mesures concrètes de désescalade et de résolution de toutes les questions en suspens.

Pour conclure, nous voudrions réitérer le soutien indéfectible du Viet Nam à la lutte légitime du peuple palestinien et à ses droits inaliénables. Nous soutenons fermement la solution des deux États, y compris la création d'un État de Palestine qui coexiste pacifiquement avec l'État d'Israël, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base des frontières antérieures à 1967 et conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, notamment la résolution 2334 (2016).

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer nos sincères condoléances pour le décès de S. A le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït. Qu'il repose en paix.

Je voudrais également commencer par exprimer ma gratitude à la présidence du Niger pour avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et, bien sûr, au Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov pour son exposé.

Alors que nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire historique de l'ONU, nous nous rappelons constamment ce que l'Organisation représente. Elle est le garant de la paix, de l'ordre international et de l'égalité. Ce sont les principes auxquels l'Indonésie croit également et qui ont été soulignés lors de la Conférence Asie-Afrique de 1955 comme étant des lignes directrices essentielles sur le sujet de l'indépendance des nations qui sont sous occupation ou colonisation.

Malheureusement, en dépit de diverses résolutions des Nations unies et d'un large soutien mondial, et au mépris du droit international, la Palestine reste le seul pays participant à la Conférence qui n'a pas bénéficié de son indépendance. À ce jour, elle est toujours occupée illégalement, ses habitants sont victimes de discrimination et leurs terres sont souvent saisies arbitrairement.

L'Indonésie affirme qu'il est temps que l'ONU fasse plus. Nous devons tous faire plus. Dans cet esprit, je voudrais faire part de trois points importants.

Premièrement, une paix qui ne s'attaque pas aux causes profondes pertinentes n'est pas une paix du tout. L'Indonésie voudrait saisir cette occasion pour rappeler

aux États Membres que la cause profonde du conflit israélo-palestinien est l'occupation illégale. Le conflit a été encore amplifié par des décennies d'annexion rampante et de politique de colonisation illégale d'Israël dans les territoires occupés, une politique qui est manifestement illégale et va à l'encontre de la résolution 2334 (2016).

Ainsi, l'idée de promettre la paix sans s'attaquer aux causes profondes n'est qu'une illusion de paix. Tout effort visant à résoudre le conflit et à parvenir à la paix doit avant tout être entrepris avec la participation des deux principales parties, les Palestiniens et les Israéliens. La recherche de solutions qui ne tiennent pas compte des autres parties est injuste et partielle.

J'en arrive ainsi à mon deuxième point : relancer un processus de paix crédible. Nous devons montrer notre soutien à l'appel du Secrétaire général en invitant instamment les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre des négociations sérieuses. Nous devrions également nous féliciter de l'appel lancé par le Président Abbas lors du débat de haut niveau de la semaine dernière pour que le Secrétaire général entame, avec le Quatuor et le Conseil de sécurité, une conférence internationale avec toutes les parties concernées afin de lancer un processus de paix fondé sur le droit international, les résolutions des organes des Nations Unies et d'autres paramètres convenus au niveau international.

Mon troisième point est le soutien continu à la cause palestinienne. Outre la menace d'expulsions forcées, de démolition de maisons, de discrimination et de violence, ainsi que des années de blocus, les Palestiniens sont malheureusement confrontés aujourd'hui à la pandémie croissante de maladie à coronavirus et à ses retombées socio-économiques. Une fois de plus, l'exposé de Nickolay a présenté un tableau sombre de la situation sur le terrain.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, entre juillet et septembre, le nombre de cas est passé d'environ 3 000 à plus de 40 000. Dans ces crises, nous devons montrer notre solidarité. Nous devons montrer notre humanité.

Je demande instamment au Gouvernement israélien de mettre fin au blocus de Gaza et de permettre un accès sans entrave à l'aide et aux biens humanitaires. En outre, j'exhorte la communauté internationale à renforcer son engagement à fournir une aide humanitaire et une aide au développement au peuple palestinien,

notamment par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui aide plus de 5,6 millions de réfugiés palestiniens.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer la solidarité et le soutien sans équivoque de l'Indonésie aux droits du peuple palestinien, y compris la création d'un État indépendant de Palestine, dans les frontières antérieures à 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis pour commencer de faire part de mes condoléances au peuple frère du Koweït, suite au décès de l'Émir Al-Sabah, qui a immensément contribué aux efforts humanitaires et à la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé, qui contenait des informations actualisées reflétant la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, et évoquait les violations des droits de l'homme, la politique du fait accompli, la poursuite de l'occupation et le manque de volonté de construire la paix.

Au cours du débat général, les leaders mondiaux ont réitéré l'attachement de leurs pays aux paramètres convenus au plan international et aux résolutions de l'ONU en tant que base pour parvenir à une solution durable du conflit afin de mettre fin à l'occupation et de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes, notamment son droit à l'autodétermination et à un État indépendant, basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cette position a été constamment réitérée par la communauté internationale, qui a toujours soutenu les aspirations légitimes du peuple palestinien et encouragé à trouver une solution au conflit.

Dans ce contexte, la Tunisie renouvelle son appui à la juste cause palestinienne et aux droits inaliénables du peuple palestinien. Nous demandons également à la communauté internationale et au Conseil de sécurité, en particulier, d'obliger Israël à geler ses activités de peuplement, qui sont contraires au droit international, et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016).

La Tunisie rejette les efforts israéliens d'annexion et appelle Israël à les abandonner une fois pour toutes. Mon pays reste attaché à la paix, qui constitue un objectif

stratégique, et est prêt à soutenir toute initiative visant à consolider la paix sur la base des paramètres convenus, y compris l'Initiative arabe de paix, afin de restaurer la paix, la justice et la coexistence pacifique entre les peuples de la région. Nous sommes convaincus que la participation de la partie palestinienne est une condition préalable requise pour toute initiative visant à régler le conflit et à lui trouver une solution juste et durable.

Nous estimons qu'il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales et de régler les conflits. Cela étant posé, nous rappelons que le Conseil a un rôle à jouer pour faire avancer le processus de paix et mettre fin à l'impunité d'Israël, qui continue de violer le droit international. Nous appelons le Quatuor à jouer le rôle qui lui revient et à relancer les négociations, conformément au cahier des charges convenu, afin de mettre un terme à l'occupation, d'instaurer un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et de régler toutes les questions relatives au statut final.

Nous relayons l'appel du Président Abbas à convoquer une conférence internationale pour relancer un processus de paix crédible assorti d'échéances précises. Nous saluons également les mesures de réconciliation concrètes prises par les factions palestiniennes, ainsi que le fait que des élections présidentielle et législatives seront organisées dans les prochains mois.

Israël continue de mener des politiques agressives et de violer les droits légitimes des Palestiniens. Nous condamnons toutes les incitations, les destructions et les actions qui prennent les civils pour cible. Nous devons protéger les civils palestiniens qui subissent au quotidien des violations de leurs droits, et mettre fin au blocus imposé à Gaza, qui s'apparente à un châtement collectif et ne fait qu'aggraver les souffrances et le sort des hommes et des femmes sur fond de pandémie, en créant une difficulté supplémentaire.

Nous saluons les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui apporte un soutien à 5,5 millions de réfugiés palestiniens, et nous demandons aux donateurs de continuer à appuyer l'Office, afin de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés palestiniens. Nous exhortons les acteurs régionaux et internationaux à intensifier leurs efforts pour soutenir les Palestiniens et l'Autorité palestinienne.

En guise de conclusion, nous pensons que, pour apaiser les tensions et rétablir la paix et la sécurité

au Moyen-Orient, il est impératif de mettre fin à l'occupation et de garantir que justice sera faite pour les victimes.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine tient à présenter ses plus sincères condoléances au peuple koweïtien à la suite du décès de l'Émir Al-Sabah.

Nous remercions le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Nous accueillons avec une profonde inquiétude les derniers détails de la détérioration marquée de la situation sur le terrain, alors que nous constatons la résurgence de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le Territoire palestinien occupé et en Israël. Depuis le début du mois, le nombre de cas de COVID-19 dans les territoires palestiniens occupés a augmenté de 30% – augmentation qui atteint 83% dans la bande de Gaza, où la transmission communautaire est plus importante. Des mesures immédiates sont nécessaires pour soulager la situation humanitaire et prévenir une nouvelle détérioration. Cela implique une coopération totale des autorités israéliennes, afin de permettre aux Palestiniens de répondre efficacement aux besoins des malades et des plus vulnérables. Un cessez-le-feu permanent est indispensable pour permettre aux deux pays de faire face à cette pandémie.

Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président Abbas dans son allocution devant l'Assemblée générale concernant les préparatifs en cours des élections parlementaires, qui seront suivies d'un scrutin présidentiel, et auxquelles participeront toutes les factions et tous les partis politiques.

La République dominicaine soutient les efforts régionaux visant à mettre en place de nouvelles conditions propices à la consolidation de la paix. Ainsi, nous nous félicitons des accords de normalisation entre Israël et les Émirats arabes unis et, plus récemment, Bahreïn, devenu l'un des quatre pays arabes à établir un dialogue et des liens directs avec Israël. Ces efforts et stratégies renforcent la coopération entre ces nations, promeuvent une transformation positive et sont susceptibles d'accroître la stabilité et la sécurité dans la région. Mais, avant tout, ils doivent servir à réaliser les aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens à vivre dans la paix, la prospérité et la justice après tant d'années de division, d'hostilité et de souffrance.

Nous avons beau comprendre les raisons qui l'ont poussée à renoncer à la présidence de la Ligue des

États arabes, nous appelons la Palestine à préserver sa place incontestée dans le monde arabe et à tirer parti de toutes les instances pour encourager des engagements constructifs qui permettront de créer de nouvelles possibilités au service de sa cause.

L'heure semble peut-être très sombre à de nombreux Palestiniens. Mais nous tenons à leur rappeler que la nuit n'est jamais plus noire qu'avant l'aube.

Nous réaffirmons que tout mouvement qui irait dans le sens d'une annexion dans le Territoire palestinien occupé aurait de graves conséquences et violerait le droit international, notamment la résolution 2334 (2016). Outre qu'elles contribuent à attiser les tensions sur le terrain, les colonies éloignent les perspectives d'une solution pacifique prévoyant deux États, entravant à la fois l'inclusion sociale et l'aspiration à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. En conséquence, nous réaffirmons notre plein soutien à la solution des deux États telle qu'elle est définie dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et demeurons fermement attachés au cadre créé par les accords bilatéraux entre Israéliens et Palestiniens.

Les principes fondamentaux n'ont pas changé; il doit y avoir un accord de paix entre ces nations. Les dirigeants politiques des deux pays doivent être prêts à faire des compromis, se rendre compte que la seule façon d'avancer est de négocier leur sortie de ce long et douloureux conflit et mener leurs peuples sur la voie qu'ils auront définie eux-mêmes vers une paix durable pour les générations présentes et futures.

Je voudrais profiter de cette avant-dernière réunion du mois sous la présidence nigérienne du Conseil de sécurité, qui prend fin demain, pour remercier le Président Abarry pour le superbe travail qu'il a accompli, avec son équipe, au nom de son pays. Le Président Abarry a guidé le Conseil comme il nous a rarement été donné de voir, et nous l'en félicitons sincèrement.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme toujours, je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de ses propos.

Comme d'autres, je voudrais commencer aujourd'hui par exprimer mes sincères condoléances à la suite du décès de S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad, Émir de l'État du Koweït. Comme l'a dit le Premier Ministre Boris Johnson, sa contribution personnelle à la stabilité régionale et à l'aide humanitaire restera longtemps dans les mémoires.

Le Royaume-Uni s'est vivement félicité des mesures historiques prises au cours des deux derniers mois, avec la normalisation des relations entre trois grands amis du Royaume-Uni : Bahreïn, les Émirats arabes unis et Israël. Ces mesures positives produisent déjà des résultats, avec notamment les vols directs d'Israël vers les Émirats arabes unis et les premiers accords commerciaux. D'autres progrès sont à venir dans les domaines du commerce, des liens culturels et scientifiques et bien plus encore. Nous invitons instamment les autres pays de la région à suivre l'exemple des Émirats arabes unis et de Bahreïn.

Nous devons reconnaître que ces accords représentent un profond changement dans la région. Il est capital qu'en tant que communauté internationale, nous tirions parti de la dynamique de normalisation pour faire avancer le règlement du conflit israélo-palestinien. Au cours de sa récente visite en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, le Ministre britannique des affaires étrangères, Dominic Raab, a encouragé les dirigeants israéliens et palestiniens à considérer la suspension des projets d'annexion – projets auxquels le Royaume-Uni s'est fermement opposé – comme une chance à saisir. Nous demandons instamment à l'Autorité palestinienne de reprendre la coopération avec Israël dans l'intérêt du peuple palestinien. Nous appelons également les deux parties à avancer dans un esprit constructif et d'ouverture vers un retour au dialogue.

Si la menace d'annexion semble s'être éloignée, le Royaume-Uni reste préoccupé par un certain nombre de tendances négatives sur le terrain. Nous réitérons notre appel aux deux parties pour qu'elles cessent toute activité qui rendrait la paix plus difficile à réaliser. Conformément à la résolution 2334 (2016), cela inclut le terrorisme, l'incitation, la violence contre les civils, la démolition de biens palestiniens et l'avancée des colonies.

À Gaza, nous nous félicitons de l'accord conclu le 31 août, qui a rétabli un calme relatif et conduit Israël à lever son interdiction d'importer du carburant et des marchandises par le point de passage de Kerem Shalom. Le 15 septembre, le Hamas a de nouveau lancé des roquettes sur Israël. Nous condamnons ces actes; ils sont inacceptables, injustifiables et doivent cesser. Comme toujours, le dialogue est le seul moyen de remédier à la situation.

Nous demeurons préoccupés par les projets d'implantation en cours, notamment à Giv'at HaMatos et Har Homa et dans la zone E1. Toutes les colonies sont

illégalles au regard du droit international. La construction de colonies dans ces zones très sensibles compromettrait les perspectives d'une solution prévoyant deux États et risque de fragiliser un peu plus la viabilité d'un futur État palestinien dont la capitale serait Jérusalem-Est.

Malgré la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), 2020 est en passe de devenir la pire année depuis 2016 s'agissant de la démolition de biens palestiniens par Israël, y compris des structures financées par les donateurs et payées par les membres du Conseil et les partenaires internationaux. En toutes circonstances, sauf les plus exceptionnelles, les démolitions sont contraires au droit international humanitaire. Nous appelons Israël à renoncer à de telles actions et à fournir en toute transparence des plans de construction clairs aux Palestiniens de la zone C. Nous sommes également préoccupés par le fait que des Palestiniens continuent d'être expulsés de leurs maisons à Jérusalem-Est.

Comme tous les pays, Israël a le droit légitime de se défendre et de défendre ses citoyens contre les attaques. Mais en pareil cas, il est impératif que toutes les actions soient proportionnées, conformes au droit international et calibrées de manière à éviter les pertes civiles. Par exemple, le fait que les Forces de défense israéliennes (FDI) aient blessé par balle un Palestinien non armé, sourd et muet au point de contrôle de Qalandiya, le 17 août, est extrêmement préoccupant. Les forces de sécurité israéliennes doivent dûment protéger la population palestinienne et montrer qu'elles procèdent sans délai à des enquêtes transparentes sur les allégations de comportement répréhensible des FDI.

Les dirigeants palestiniens doivent poursuivre leurs efforts pour lutter contre la terreur et l'incitation à la violence, renforcer les institutions et développer une économie viable. Le Hamas et les autres groupes terroristes doivent mettre définitivement fin à leurs incitations et à leurs tirs de roquettes contre Israël. Le Gouvernement du Royaume-Uni condamne fermement toutes les formes de violence et d'incitation à la violence. Nous saluons les efforts du Fatah et du Hamas en faveur de la réconciliation et espérons qu'ils pourront conduire à la tenue d'élections démocratiques dans tous les territoires palestiniens occupés.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant que le Royaume-Uni reste actif dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux

pour défendre la solution des deux États et encourager le retour à des négociations sérieuses.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous tenons à exprimer nos sincères condoléances à l'occasion du décès de l'Émir du Koweït, S. A. le cheik Sabah. Sa disparition est une perte énorme, surtout au vu du rôle important qu'il a joué dans la région. Nous présentons nos condoléances aux dirigeants et au peuple koweïtiens.

Nous remercions M. Nickolay Mladenov de son exposé. Ce mois-ci, nous avons assisté à la signature d'accords entre Israël et les Émirats arabes unis et entre Israël et Bahreïn. Dans tous ses efforts en faveur du processus de paix au Moyen-Orient, la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, est toujours partie du principe qu'une solution globale était nécessaire. Toutefois, il était entendu qu'un règlement juste de la question palestinienne selon les paramètres internationalement reconnus – tels qu'approuvés par l'ONU –, y compris les résolutions de cette dernière, l'Initiative de paix arabe et le principe fondamental de deux États, devait être une composante intrinsèque d'une telle solution. Or, ce cadre prévoit la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, sis dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, qui vivrait en paix avec Israël.

Nous tenons à rappeler une fois de plus que toutes les questions relatives au statut final doivent être réglées au moyen de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. Ces négociations doivent être lancées le plus rapidement possible. Dans son allocution au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session le 25 septembre, le Président palestinien Abbas s'est exprimé à ce sujet et a présenté une initiative visant à relancer les négociations afin de régler la question palestinienne.

Nous sommes intimement convaincus qu'aucune percée ne pourra être réalisée en faisant cavalier seul. Nous devons renforcer la diplomatie collective afin d'éviter un échec des efforts déployés par la communauté internationale pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la seule solution viable, celle des deux États, par le biais de pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens.

Nous appelons nos partenaires du Quatuor – l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis – à renforcer la coopération à cette fin. Nous sommes

également disposés à dialoguer avec les principaux acteurs régionaux et à les inviter à participer aux travaux du Quatuor. La Russie coopère également activement avec divers représentants palestiniens afin de les aider à surmonter leurs divergences, en appui aux efforts de ses amis égyptiens.

À cet égard, nous renouvelons notre appel à renoncer à tout acte de provocation et à toute mesure unilatérale. Avant toute chose, il faut mettre un terme aux plans d'annexion. Israël doit cesser ses activités de colonisation en Cisjordanie et sa politique de démolition des biens palestiniens. Il faut mettre fin à la violence et aux activités terroristes. En outre, les parties doivent s'abstenir de toute rhétorique agressive ou provocatrice.

La communauté internationale doit prendre des mesures actives pour améliorer la situation humanitaire catastrophique à Gaza et dans les territoires palestiniens, qui sont en proie à une crise socioéconomique. Le peuple palestinien a besoin d'aide pour combattre la maladie à coronavirus. Nous continuerons à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ses activités ont une dimension à la fois humanitaire et politique, ayant un important effet stabilisateur dans les territoires palestiniens et les pays du Moyen-Orient.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'exprimer nos condoléances pour le décès de S. A. l'Émir de l'État du Koweït, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, médiateur infatigable au Moyen-Orient. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé et de son important travail. J'aimerais faire cinq observations.

La première porte sur les accords de normalisation entre Israël et les Émirats arabes unis, ainsi qu'entre Israël et Bahreïn dont l'Allemagne salue la signature récente. Nous reconnaissons le rôle joué par les États-Unis à cet égard et exprimons notre espoir que ces accords contribueront à la réalisation de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

La dynamique générée par la signature de ces accords doit maintenant être axée sur la recherche d'une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU et des paramètres convenus au niveau international. La normalisation ne doit pas aboutir à la consolidation du statu quo, mais plutôt accompagner la reprise des pourparlers de paix.

Ma deuxième observation concerne la solution des deux États. L'Allemagne reste attachée à une solution négociée à deux États, avec deux États souverains, démocratiques et indépendants, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes du 4 juin 1967. C'est la seule voie viable et la plus réaliste pour répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens à une vie dans la paix et la dignité avec des droits égaux.

Nous appelons les deux parties à renouveler leur engagement à respecter les accords qu'elles ont signés et à rétablir pleinement la coopération prévue par les Accords d'Oslo et le Protocole de Paris.

Avec nos partenaires, l'Égypte, la France et la Jordanie, nous poursuivrons nos efforts et offrirons notre soutien actif et nos bons offices pour favoriser le retour à un dialogue crédible et à un règlement pacifique et négocié. À l'occasion de notre réunion à Amman la semaine dernière, nous avons souligné que pour être sérieuses, utiles et efficaces, les négociations devaient s'appuyer sur le droit international et les paramètres convenus et être menées soit directement entre les parties, soit sous l'égide de l'ONU, y compris le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Nous avons pris note de l'appel lancé par le Président Abbas au Secrétaire général pour qu'il organise une conférence internationale au début de l'année prochaine. L'Allemagne serait disposée à participer à une telle conférence et encourage le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial Mladenov à consulter toutes les parties concernées.

Ma troisième observation porte sur les activités de peuplement. Nous réaffirmons notre position, à savoir que les activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international. Elles compromettent gravement les perspectives de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant dans le cadre d'une solution négociée prévoyant deux États.

Nous voulons croire que les plans d'annexion israéliens sont véritablement et définitivement suspendus. Nous appelons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies, en particulier dans les zones critiques autour de Jérusalem-Est, et à la légalisation des avant-postes de colonies afin d'empêcher une annexion *de facto*.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite de la confiscation et de la démolition des structures et des propriétés appartenant à des

Palestiniens dans la zone C de la Cisjordanie. Ces pratiques, comme celles qui se déroulent actuellement dans la « zone de tir 918 » dans les collines du sud d'Hébron, entraînent l'expulsion et le déplacement forcés de résidents palestiniens vulnérables en pleine pandémie. Dans certains cas, elles contreviennent aux droits de propriété existants des résidents palestiniens dans la région, rendant ces pratiques incompatibles avec le droit international.

Toute modification du statu quo juridique et traditionnel du Haram el-Charif/mont du Temple, ainsi que de la ville d'Hébron, éroderait davantage la substance des accords signés et la confiance mutuelle à un moment où la crise de la maladie à coronavirus exige une coopération étroite.

Ma quatrième observation a trait à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016). Nous appelons les deux parties à appliquer pleinement la résolution 2334 (2016) en ce qui concerne les activités de colonisation et tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terrorisme, les incitations à la violence, les actes de provocation et les discours incendiaires.

Dans ce contexte, nous réaffirmons que l'Allemagne condamne toutes les attaques commises et toutes les menaces proférées à l'encontre d'Israël par le Hamas et d'autres groupes terroristes, y compris les tirs répétés de roquettes de Gaza vers Israël. Israël a le droit de se défendre contre de tels actes de manière proportionnée.

Ma cinquième et dernière observation porte sur la réconciliation interpalestinienne. Nous ne cessons de souligner que la réconciliation interpalestinienne reste la clef pour parvenir à une solution négociée à deux États. Gaza et la Cisjordanie occupée doivent être réunies sous un seul Gouvernement. La légitimité démocratique des institutions palestiniennes doit être renouvelée, et la gouvernance et la réactivité aux besoins de la population palestinienne doivent être renforcées.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord récemment conclu sur la tenue d'élections législatives et présidentielle en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza. Nous espérons que ces élections auront lieu bientôt.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger.

Je voudrais remercier M. Nickolay Mladenov pour son exposé sur les récents développements de la situation

au Moyen-Orient. Je joins ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour adresser mes condoléances émues au Koweït suite à la disparition de S. A. l'Émir du Koweït.

Le 15 septembre dernier, nous avons suivi avec intérêt la signature à Washington des accords de normalisation des relations entre Israël et certains de ses voisins de la région, dont les Émirats arabes unis et Bahreïn. Le Niger soutient toute initiative qui permettra à cette région de retrouver la paix et la stabilité.

Si les accords d'Abraham marquent une dynamique nouvelle, ils ne doivent pas occulter l'impérieuse nécessité d'une résolution juste et durable de la question palestinienne, principale source de tensions au Moyen-Orient depuis des décennies, comme nous le savons tous. Par ailleurs, nous saluons aussi le rapprochement entre les factions palestiniennes intervenu ces derniers jours, car cela permettra aux Palestiniens de parler d'une seule voix dans le processus de paix.

Face à cet état de fait, nous devons redoubler d'efforts pour amener les parties israélienne et palestinienne à renouer avec le dialogue. Les Nations Unies et les membres de la communauté internationale qui ont de l'influence sur les parties ne doivent ménager aucun effort pour saisir cette opportunité de réchauffement des relations entre les pays arabes et Israël, pour revitaliser les pourparlers de paix, conformément aux paramètres internationalement reconnus et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016). C'est pourquoi le Niger lance un appel pour une mobilisation de tous les efforts en vue d'amener les Israéliens et les Palestiniens à reprendre le dialogue dans les meilleurs délais.

Dans cette optique, je voudrais rappeler que les principes cardinaux devant paver le chemin du dialogue en vue d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens ont été déjà clairement définis et sont connus de tous. Il s'agit de la cessation de l'occupation illégale et de l'annexion des terres palestiniennes, conformément aux dispositions de la résolution 2334 (2016), et de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, qui demeure la base du règlement de ce conflit, conformément aux dispositions de la résolution 1515 (2003).

Au plan humanitaire, ma délégation reste préoccupée par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans la région, notamment avec l'augmentation du nombre de cas de contamination

observée de part et d'autre. Cette situation a poussé les autorités israéliennes, il y a quelques jours, à renforcer les mesures de restriction et à imposer un nouveau confinement. Il est urgent que la coopération que nous avions saluée il y a peu reprenne entre les deux parties, dans l'intérêt de leurs populations respectives.

Par ailleurs, pour éviter la détérioration de la situation humanitaire, ma délégation lance un appel à la communauté internationale pour plus de générosité afin d'assurer la continuité des programmes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont près de 5 millions de Palestiniens dépendent aujourd'hui. Il est tout aussi du devoir d'Israël, en tant que Puissance occupante, d'assumer les responsabilités que lui impose le droit international dans l'administration des territoires sous son contrôle.

Pour conclure, je voudrais souligner que le moment est venu pour nous de nous mettre résolument à la recherche d'une paix véritable et juste, qui prendrait en compte les aspirations légitimes d'Israël en matière de sécurité, ainsi que le droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien. Nous devons à tout prix sauvegarder la solution des deux États.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. Avant de lever la séance, qui est la dernière

prévue pour le mois de septembre, je souhaite adresser les sincères remerciements de la délégation du Niger aux membres du Conseil ainsi qu'au secrétariat du Conseil pour l'appui précieux qu'ils nous ont fourni tout au long de ce mois. Au terme d'un mois chargé, nous pouvons nous féliciter d'avoir su dégager un consensus autour de plusieurs questions importantes dont nous étions saisis. Nous n'aurions pu y parvenir sans l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel chargé de l'appui technique et du service des séances, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et du personnel de sécurité. Que tous trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements et de notre profonde gratitude. Alors que notre présidence se termine, je sais que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour souhaiter bonne chance à la délégation de la Fédération de Russie, avec à sa tête l'Ambassadeur Vassily Nebenzia, qui prendra la présidence pour le mois d'octobre.

Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos. Je demande à tous les observateurs de bien vouloir quitter la salle dès la fin de la séance.

La séance est levée à 16 h 55.